24.3 La comptabilisation de l'amortissement – L'amortissement direct et l'amortissement indirect

a) La comptabilisation (amortissement direct)

L'amortissement d'immobilisations utiles à l'exploitation est débité dans un compte de charges 6800 Amortissements viré en fin d'exercice au compte de résultat 9000 Compte de résultat.

Exemple

1500 Machines

1510 Mobilier

6900 Amortissements à

1521 Infrastructures informatiques

1530 Véhicules

etc.

L'amortissement de l'immeuble est débité au compte 7510 Charges d'immeubles et viré en fin d'exercice au 3e degré du Compte de résultat.

Exemple

7510 Charges d'immeuble à 1600 Immeuble

b) L'amortissement direct et l'amortissement indirect

La diminution d'actif peut être enregistrée directement dans le compte d'immobilisation (amortissement direct) ou dans un compte correctif d'actif appelé Cumul d'amortissements (amortissement indirect).

Exemple

Amortissement de 40% (CHF 40 000.-) d'une machine acquise CHF 100 000.-.

Amortissement direct

+ 1500 N	1500 Machines –	
sàn 100 000	40 000 (a) 60 000 spb	
100 000.–	100 000	
sàn 60 000		

+	6800 Amortissement -	
(a)	40 000.–	40 000.– Expl.
	40 000.–	40 000.–

Amortissement indirect

+ 1500 M	1500 Machines –	
sàn 100 000	100 000 spb	
100 000.–	100 000	
sàn 100 000		

+	6800 Amortissement -	
(a)	40 000.–	40 000 Expl.
	40 000	40 000

1509 Cumul d'amortissements - s/machines	
	40 000 (a)
spb 40 000	
40 000	40 000
	40 000.– sàr